

**Arrêté n°2023 – 05 portant recevabilité des listes de candidats pour l'élection des représentants des usagers à la commission recherche du conseil académique de l'URCA**

**Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-47,*

*Vu l'arrêté n°2022-127 relatif à l'élection des représentants des usagers à la commission de la recherche du conseil académique de l'URCA,*

**Arrête**

**Article 1 :**

Sont déclarées recevables, dans l'ordre de réception des candidatures, les listes de candidatures suivantes :

- Doctorants unis et solidaires
- La voix des étudiants.

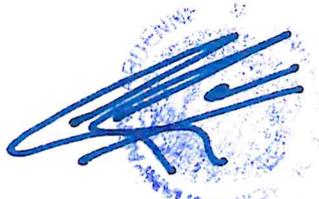
**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 24 10 11 2023



**Guillaume GELLÉ**

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le

24 10 11 2023

Mis en ligne le :

24 10 11 2023

# ELECTIONS UNIVERSITAIRES SCRUTIN DU 31 JANVIER 2023

Commission de la recherche  
Collège Usagers

Liste  
Doctorants unis et solidaires

Soutenue par :  
INTERCampus et FAGE

1. MEDZA-MBA Ophélie
2. LALY Alexis
3. MARTIN Julie
4. KERE Mark
5. VANALDERWIERT Laetitia
6. MARTINET Quentin
7. BOULAFROUH Lumia

# ELECTIONS UNIVERSITAIRES SCRUTIN DU 31 JANVIER 2023

Commission de la recherche

Collège Usagers

Liste

La voix des étudiants

Soutenue par :

1. ALFONSO Vincent
2. LE QUENTREC Jade
3. CARBONE Sullivan
4. MILANO Charlotte